

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 12

Représentés : 12

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 24/04/2020

Date d'affichage : 28/04/2020

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du MARDI 05 MAI 2020**

L'an deux mille vingt et le **CINQ MAI** à 10h00 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en **VISIOCONFERENCE**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Aimé GARNIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Régine RINAUDO à Marc Etienne LANSADE / René LE VIAVANT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Patricia PENCHENAT / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patricia BERENGUIER à Aimé GARNIER / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Christelle DUVERNET à Éric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT /

**ABSENTS** : Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Par délibération n° 2017/113 en date du 26 octobre 2017 et suite à une procédure de concession de service public, le Conseil municipal décidait de confier, l'exploitation, la gestion et l'entretien des 3 établissements d'accueil de jeunes enfants et du RAM de la ville à la Société La Maison Bleue, à compter du 01 janvier 2018.

Dans ce cadre, la Société La Maison Bleue exploite, notamment la crèche Plein Soleil dans ses nouveaux locaux.

L'organisation et les moyens mis en place ont permis l'optimisation de la gestion de la structure.

**N° 2020/012**

**AVENANT CONCESSION STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – CREATION DE CINQ  
BERCEAUX SUPPLEMENTAIRES**

CM du 05/05/2020

N° 2020/012

**AVENANT CONCESSION STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – CREATION DE CINQ  
BERCEAUX SUPPLEMENTAIRES**

L'espace disponible et la demande croissante des familles ont conduit à une réflexion sur une extension de la capacité d'accueil de ladite structure.

Les moyens humains et matériels étant tous réunis, la Société La Maison Bleue a sollicité les services de la PMI aux fins de valider l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Plein Soleil de 5 berceaux, permettant ainsi l'exploitation de cette structure à 55 berceaux.

L'avis favorable de principe délivré par cet organisme nous amène à proposer un avenant au contrat initial. Lequel précise les obligations de chacun.

La Société La Maison Bleue aura l'obligation d'aménager et meubler les espaces nécessaires à l'accueil de 5 berceaux supplémentaires.

La Société La Maison Bleue devra disposer à tous moments des personnels nécessaires et qualifiés permettant l'accueil des enfants.

La Société La Maison Bleue devra obtenir et pérenniser un agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile pour une capacité de 55 berceaux.

La création de 5 berceaux supplémentaires sera sans incidence sur la participation financière globale de la Ville.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

La participation financière versée par la Ville pour l'exploitation de cette structure continuera à être calculée sur une base de 50 berceaux.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 2,
- D'ACCEPTER l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Plein Soleil de 5 berceaux, permettant ainsi l'exploitation de cette structure à 55 berceaux,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat avec la Société « La Maison Bleue – Cogolin ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

